



BONJOUR FRANCALTROFF !

Bulletin municipal

INSCRIPTIONS POUR LES COUPES DE BOIS

Les inscriptions pour les coupes de bois (8 € HT le stère de bois de chutes) sont ouvertes.

Conditions à remplir :

- une demande par foyer
- signer une attestation certifiant que vous utilisez le bois comme moyen de chauffage et qu'il est destiné à votre consommation personnelle
- s'engager à réaliser vous-même vos coupes de bois

Les habitants de Francaltroff qui le souhaitent peuvent s'inscrire jusqu'au **30 septembre 2026**.

Il vous suffit de remplir l'attestation située au dos de ce bulletin. En cas de fermeture de la mairie, vous pourrez déposer ce document dans la boîte aux lettres.

Cette année, le Conseil Municipal a décidé de ne pas vendre de bois de chauffage façonné-débardé en raison de l'augmentation excessive des tarifs du seul prestataire ayant répondu au marché.

L'équipe municipale

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Domicilié(e) à (adresse complète) :

Téléphone :

atteste sur l'honneur utiliser le bois de chauffage (bûches) comme moyen de chauffage de mon habitation et certifie que le bois qui pourrait m'être attribué par la commune de Francaltroff est exclusivement destiné à ma consommation personnelle.

Je m'engage également à réaliser personnellement les coupes de bois qui me seront attribuées.

Fait à **Francaltroff**, le

Signature précédée de la mention « **Lu et approuvé** » :